

epsens

# RAPPORT ANNUEL 2023

## EPSENS DEFIS D'AVENIR

Version provisoire en attente de l'approbation du Conseil de Surveillance du 17 septembre 2024.







## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| Synthèse du fonds au 29/12/2023 .....                                       | 5         |
| Objectifs et politique d'investissement .....                               | 6         |
| <b>GESTION FINANCIERE.....</b>  | <b>7</b>  |
| Évolution de la valeur liquidative .....                                    | 8         |
| Performances du fonds .....   | 8         |
| Analyse du risque .....   | 8         |
| Allocation d'actifs.....  | 9         |
| Principaux mouvements du fonds .....  | 10        |
| Conjoncture économique .....  | 11        |
| Le Mot du gérant.....   | 18        |
| Autres informations .....   | 20        |
| Pourcentage OPC interne.....  | 24        |
| Actif moyen .....   | 24        |
| Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice ..... | 24        |
| Annexe SFDR.....  | 25        |
| <b>ETATS FINANCIERS.....</b>  | <b>35</b> |



# Synthèse du fonds au 29/12/2023

**DATE D'AGREMENT AMF :** 16/11/1983

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :**  
> 5 ans

**FORME JURIDIQUE :** FCPE

**FONDS MULTI-PARTS :** OUI

**CLASSIFICATION :** Fonds mixte

**N°AMF :** FCE19830170

**DEVISE :** Euro

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**  
KPMG AUDIT

**INDICATEUR DE RISQUE (SRI) :** 3

**INDICE DE REFERENCE :**  
75% MSCI WORLD Net Total Return EUR  
25% Bloomberg Euro-Aggregate

## CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 142,82 M€

> **Actif net de la part A :** 142,65 M€  
**Valeur liquidative de la part A :** 20,424 €  
*+ haut sur 12 mois : 20,441 €*  
*+ bas sur 12 mois : 17,964 €*

> **Actif net de la part B :** 0,16 M€  
**Valeur liquidative de la part B :** 30,769 €  
*+ haut sur 12 mois : 30,794 €*  
*+ bas sur 12 mois : 26,883 €*

**FREQUENCE DE VALORISATION :** Quotidienne en cours de clôture

**VALORISATEUR :** CACEIS

## SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION  
18 rue de Courcelles  
75008 Paris  
[www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# Objectifs et politique d'investissement

**TYPE** : EPSSENS DEFIS D'AVENIR est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 16/11/1983

**DURÉE ET RÉSIATION (résiliation de l'initiateur)** : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

## OBJECTIFS :

Le fonds est nourricier du Fonds maître 'SIENNA MEGATENDANCES' : il a vocation à être investi en totalité et en permanence dans le Fonds maître. A ce titre, l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du Fonds nourricier sont ceux de son Fonds maître.

Le Fonds maître a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée minimum de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé comme suit : -75 % MSCI World converti en euro (dividendes nets réinvestis), indice constitué de valeurs cotées dans le monde entier ; -25 % Bloomberg Aggregate Total return (coupons nets réinvestis). La gestion du Fonds maître est discrétionnaire, flexible et multi classes d'actifs et est laissée à l'appréciation du gérant lequel s'appuie notamment sur le comité d'allocation qui se réunit mensuellement avec l'ensemble des équipes de gestion taux, actions et multi-gestion. Analyse Macro-économique : L'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macroéconomiques. Une attention particulière est portée sur 4 dimensions (la politique des banques centrales, la dynamique économique et des profits, la valorisation et le comportement des investisseurs (sentiment de marché, flux...). Il appartient à l'équipe de gestion de sélectionner les critères qui seront déterminants pour le choix de la stratégie de gestion. L'étude macro-économique conditionne les choix stratégiques des gérants en termes d'horizon de placement, d'exposition aux actions et devises, et de sensibilité aux obligations. Sélection des supports d'investissement : La stratégie est basée sur l'investissement discrétionnaire au travers de parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de fonds d'investissement étranger et/ou de contrats financiers. Le Fonds est majoritairement composé d'OPC et de trackers qui sont sélectionnés après analyse de la qualité et de la performance de leur gestion et de la solidité de la structure qui les gère. Ces OPC sous-jacents intègrent des critères ESG: ils sont classés article 8 ou 9 SFDR et respectent, pour 70% minimum de l'actif net les critères de communication centrale tels que définis dans la Position-Recommandation 2020-03 de l'AMF, et pour 30% maximum de l'actif net les critères de communication réduite.

**Construction de portefeuille** : Le portefeuille est composé de 2 sous-portefeuilles : - Un sous-portefeuille investi et exposé (en incluant les instruments financiers à terme) entre 55 % et 100 % de l'actif net en OPC actions ciblant les thématiques identifiées comme tirant profit des mégatendances mondiales ; - Un sous-portefeuille investi dans la limite de 45 % de l'actif net en OPC obligataires (dont des OPC investis dans des obligations vertes) et/ou monétaires. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0 et 5. SIENNA MEGATENDANCES est composé comme suit : Parts ou actions d'OPC Actions \* : le Fonds pourra être investi entre 55 % et 100 % de son actif net en OPC actions (dont OPC indiciaires) de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (y compris les pays émergents dans la limite de 25 % de son actif net). Le Fonds pourra, au travers de ces OPC, être investi en actions de toutes capitalisations. Parts ou actions d'OPC Obligataires\* et/ou monétaires \* : le Fonds pourra être investi jusqu'à 45 % de son actif net en OPC obligataires et/ou monétaires (dont OPC indiciaires) de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (y compris les pays émergents dans la limite de 25 % de son actif net). Parts ou actions d'OPC multi-actifs \* : le Fonds pourra être investi en OPC multi-actifs (dont OPC indiciaires) dans la limite de 100 % de son actif net. Titres de créance : Le Fonds pourra détenir, dans la limite de 20 % de son actif net, des titres de créance (BMTN et/ou EMTN) d'émetteurs privés. Les titres de créance et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des agences de notations de crédit émises par les agences de notation. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. 'Autres valeurs' : le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Liquidités, dans la limite de 10 % de l'actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds n'a pas recours aux TRS (Total Return Swaps). Autres opérations : Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le Fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces. \* Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS** : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne – sauf cas de déblocage anticipé prévus par le code du travail. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

**DÉPOSITAIRE** : BNP PARIBAS SA

**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT** : La valeur liquidative du FCPE est calculée conformément au calendrier de valorisation de son fonds maître: quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail ou jour de fermeture de la bourse de Paris. Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes individuelles.

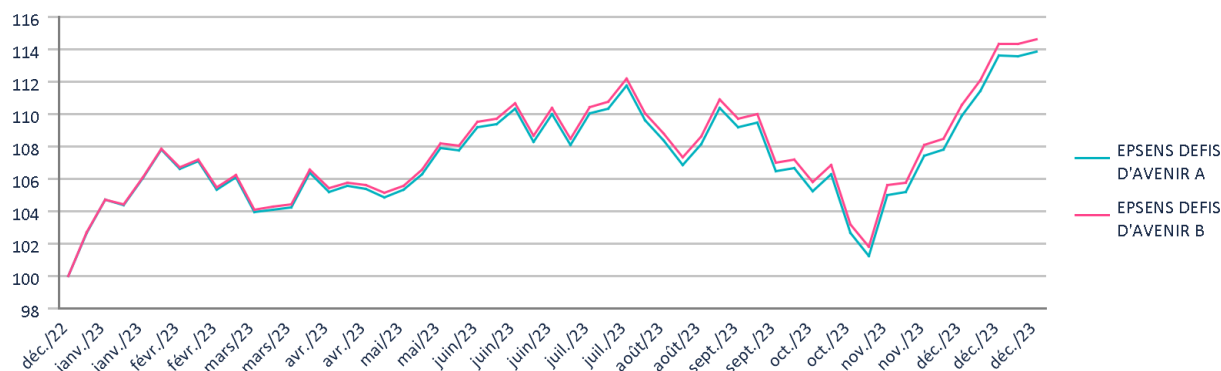
Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com) ou sur le site internet de votre teneur de compte.

# GESTION FINANCIERE

# Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



## Performances du fonds

### PERFORMANCES CUMULEES (en %)

|                          | 1 an  | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------------|-------|-------|-------|--------|
| EPESENS DEFIS D'AVENIR A | 13,86 | 11,04 | 48,72 | 73,69  |
| EPESENS DEFIS D'AVENIR B | 14,63 | 13,48 | 54,22 | 84,50  |
| Indice de référence      | 16,43 | 22,29 | 53,45 | 75,19  |

### PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

|                          | 1 an  | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|--------------------------|-------|-------|-------|--------|
| EPESENS DEFIS D'AVENIR A | 13,86 | 3,55  | 8,26  | 5,68   |
| EPESENS DEFIS D'AVENIR B | 14,63 | 4,30  | 9,05  | 6,32   |
| Indice de référence      | 16,43 | 6,94  | 8,94  | 5,77   |

### PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

|                          | 2023  | 2022   | 2021  | 2020  | 2019  | 2018   |
|--------------------------|-------|--------|-------|-------|-------|--------|
| EPESENS DEFIS D'AVENIR A | 13,86 | -15,69 | 15,67 | 14,82 | 16,65 | -12,25 |
| EPESENS DEFIS D'AVENIR B | 14,63 | -15,05 | 16,54 | 15,63 | 17,53 | -11,65 |
| Indice de référence      | 16,43 | -13,76 | 21,79 | 4,45  | 20,14 | -7,74  |

Depuis le 01/01/2014, l'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Analyse du risque

### RATIO DE RISQUE

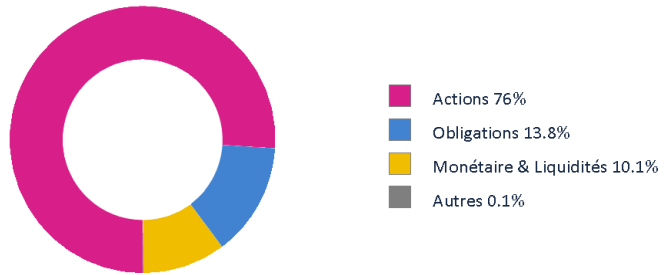
|                            | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|------|-------|-------|
| Volatilité annualisée      |      |       |       |
| Portefeuille (en %)        | 8,46 | 10,00 | 10,72 |
| Indice de référence (en %) | 8,61 | 11,13 | 13,48 |
| Ratio de Sharpe            | 1,27 | 0,27  | 0,74  |





Les données affichées des répartitions suivantes sont celles du fonds maître (SIENNA MEGATENDANCES).

## Allocation d'actifs





## Principaux mouvements du fonds

Achats

Ventes

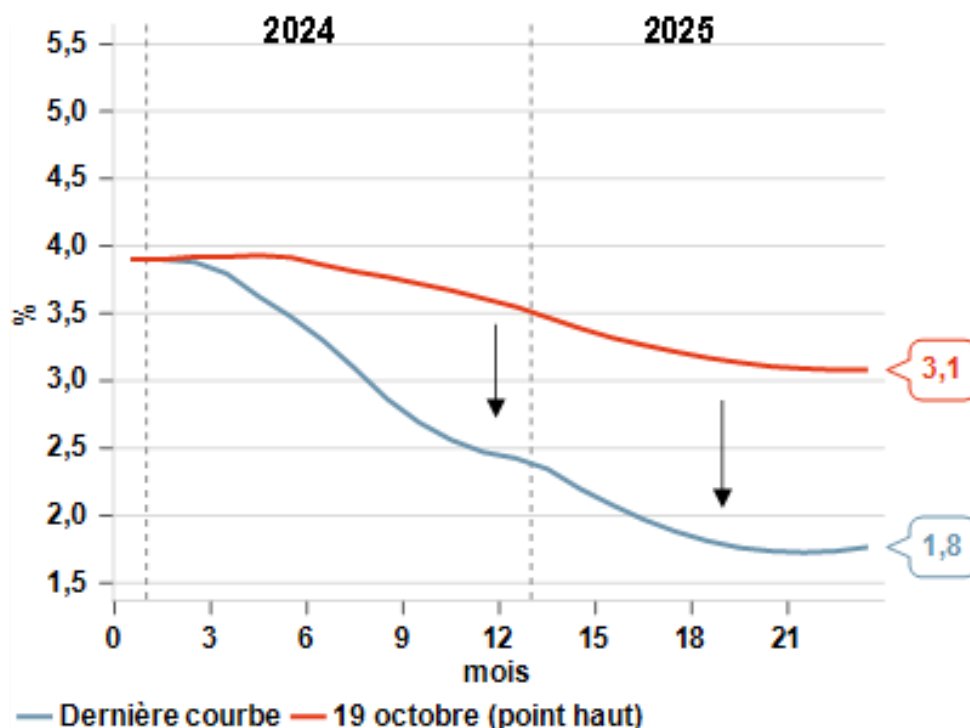
SIENNA MEGATENDANCES - ES    FR0013477189    OPCVM    20 115 123    SIENNA MEGATENDANCES - ES    FR0013477189    OPCVM    8 686 070

## Conjoncture économique

En dépit d'un contexte géopolitique toujours tendu, l'année 2023 a surtout été marquée par l'incertitude autour de l'évolution de la politique monétaire des banques centrales, entraînant des mouvements parfois violents dans un sens puis dans l'autre au gré des prises de parole de banquiers centraux et de l'orientation des statistiques économiques.

Ce n'est qu'en fin d'année que ces dernières ont confirmé que la tendance désinflationniste mondiale était bien engagée, allégeant ainsi la pression sur les banques centrales et permettant aux investisseurs de reprendre confiance dans la capacité de celles-ci à arrêter définitivement leur resserrement monétaire et envisager des baisses de taux directeurs en 2024.

### Zone euro : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

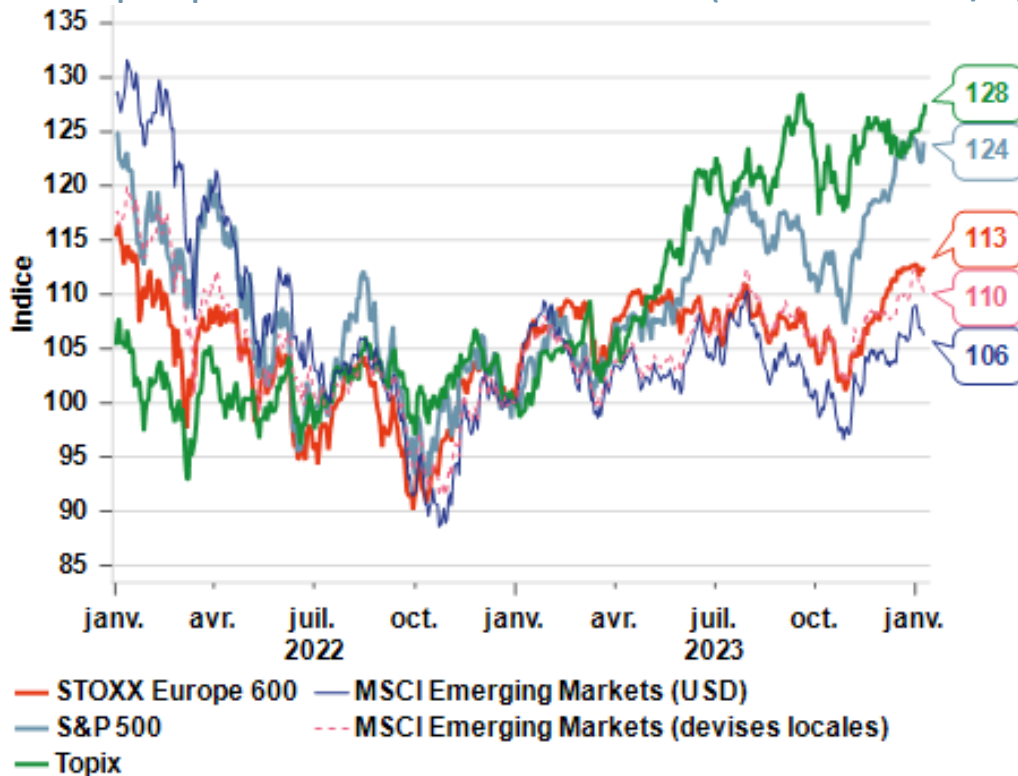
Alors que les taux souverains mondiaux avaient atteint des points particulièrement hauts, ce regain d'optimisme s'est traduit à partir de fin octobre par une chute très rapide de ceux-ci (près de -100 pb pour finir l'année autour de 3,90% pour le taux à 10 ans américain et 2,0% pour l'équivalent allemand). Cette confiance s'est transmise aux indices actions leur permettant d'enregistrer de solides performances sur l'année civile et pour certains de battre des records historiques.

Au 31 décembre 2023, le S&P 500 a ainsi progressé de 24%, surperformant nettement les indices européens (+16% pour le Stoxx 600 et le CAC 40). L'Europe a notamment été ralenti par les difficultés de l'industrie allemande dues au ralentissement de la demande mondiale et à la crise énergétique, du durcissement des conditions financières de la BCE et de la baisse des dépenses publiques. Du côté américain, la politique de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages de l'épargne disponible a permis une plus grande résilience. En revanche, 2023 a aussi été marquée par de grandes difficultés en Chine : crise du secteur immobilier, consommation atone, inflation proche de zéro, avec comme conséquence de lourdes pertes pour les marchés d'actions locaux (Hang Seng -15%) qui contrastent avec le reste de leurs pairs internationaux.



Enfin, l'euro s'est globalement apprécié face au dollar (terminant à près de +4% à 1 € = 1,10 \$) principalement en raison du repli du billet vert causé par la prise en considération de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs.

### Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2023)

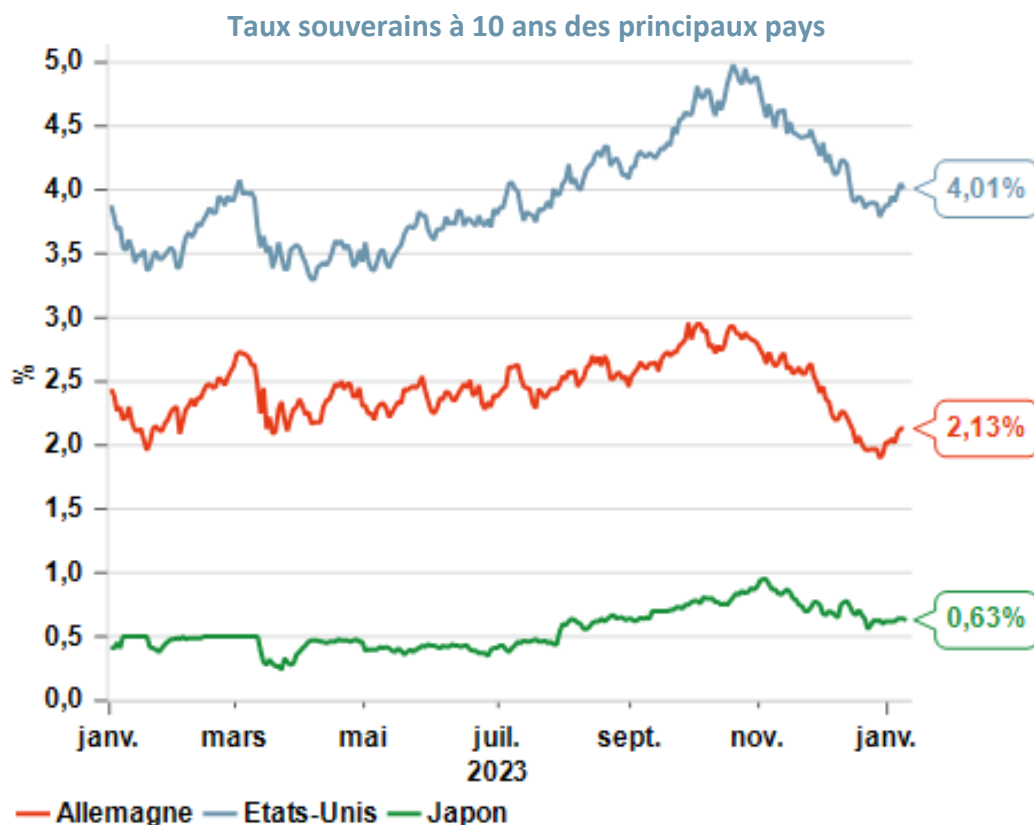


Sources : CIC Market Solutions

En **Zone Euro**, sur la première partie de l'année, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE. Ceci s'est surtout reflété dans l'évolution de l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) et dans les hausses de salaires, contraignant la BCE à poursuivre le relèvement de ses taux directeurs. Le ralentissement de l'inflation s'est toutefois accéléré sur la deuxième partie de l'année (l'inflation totale passant de +8,6% en janvier en glissement annuel à +2,4% en novembre et la sous-jacente de +5,3% à +3,6%), notamment grâce à des effets de base favorable, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement de l'activité. La zone euro a en effet connu une croissance particulièrement faible cette année (-0,1% en rythme séquentiel au T3-2023 ; +0,1% au T2 et au T1), bien que les indicateurs économiques mieux orientés en fin d'année à l'instar des PMI laissent espérer que le creux conjoncturel est en train d'être dépassé.

Dans ce contexte, la BCE a pu laisser inchangés ses taux directeurs depuis sa réunion d'octobre (après 10 hausses consécutives, pour 450 points de base, jusqu'à 4% pour le taux de rémunération des dépôts) tout en accélérant la baisse de la taille de son bilan, via le non-réinvestissement des titres acquis dans la cadre du programme d'achat d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO).

Ainsi, les taux souverains européens ont connu une année 2023 en deux temps : après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne suite à la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024.



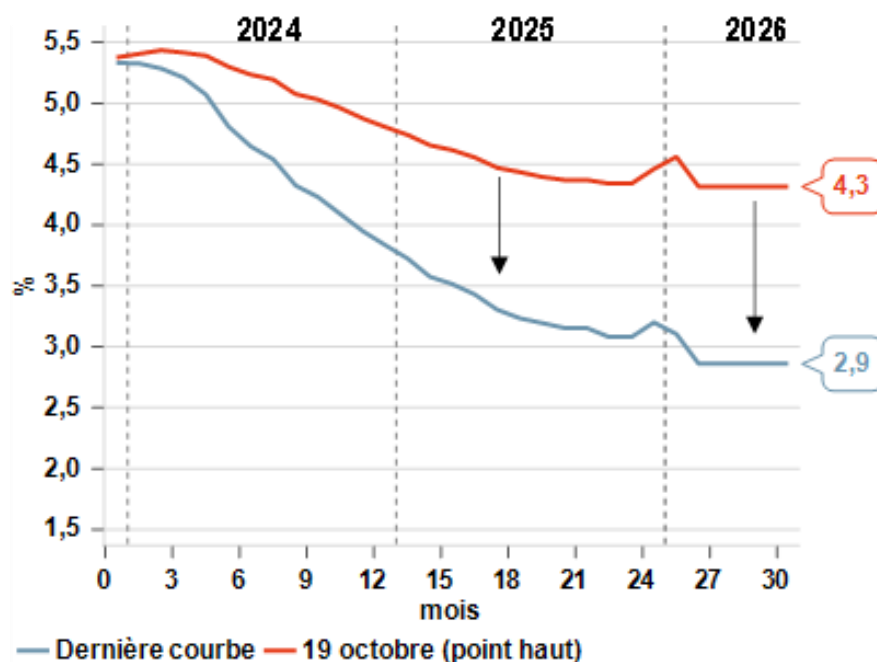
Sources : CIC Market Solutions

À l'échelle européenne, les États membres ont finalement réussi à s'accorder sur une réforme des règles budgétaires, qui, si elle maintient le seuil de déficit public à 3% du PIB et 60% de dette publique, octroie davantage de flexibilité aux États (en particulier grâce à l'introduction d'une période d'ajustement) pour réduire leur endettement total et en permettant de procéder à des investissements dans des secteurs clés que sont notamment la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et en Espagne par le maintien du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre. Ces éléments n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur les *spreads* de taux entre les pays cœur et les pays périphériques de la zone euro, lesquels se sont resserrés en tendance.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la **France**, la désinflation s'est poursuivie en 2023 (+3,7% sur un an en décembre en glissement annuel contre +6% en janvier) à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont eu des effets particulièrement délétères sur l'activité. La croissance économique s'est en effet contractée au 3<sup>ème</sup> trimestre (-0,1% en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent) et les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au début de l'année, l'agence de notation Fitch a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- (la perspective passant de négative à stable) en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et au contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit à 4,4% du PIB en 2024 (vs 4,9% estimé en 2023), qui nécessitera l'émission de 285 MM€ de dette à moyen et long terme.

Aux **Etats-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement a également poussé la banque centrale américaine à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5-5,25%.

## Etats-Unis : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

La désinflation a pris de l'ampleur plus rapidement qu'en zone euro, l'indicateur PCE passant de +5,5% en janvier à +2,6% en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience (rebond du PIB à +4,9% en rythme séquentiel au T3), en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien, en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main d'œuvre mais créations d'emploi toujours supérieures à la normale, faible taux de chômage), ce qui n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires (toujours proches de 4% en rythme annuel en fin d'année). Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à 10 ans passant le seuil de 5% en octobre dernier) avant d'amorcer un repli généralisé et rapide depuis mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses de taux directeurs rapides par la Fed l'année prochaine grâce au ralentissement de l'inflation. Au-delà de pressurer le dollar à la baisse face aux principales devises, ceci a aussi largement contribué à la surperformance marquée des entreprises technologiques américaines, plus sensibles à la dynamique des taux, bien aidées aussi par l'engouement autour de la thématique « Intelligence Artificielle » qui s'est imposée comme un axe d'investissement fort en 2023. Soulignons que le mouvement de hausse des taux souverains au premier semestre a également été alimenté par les faillites des banques régionales et les craintes de défaut sur la dette souveraine dans un contexte de divergences fortes au sein du Congrès. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires ont finalement été actés, permettant la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin, sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence de notation Fitch de la notation souveraine américaine (« AAA » à « AA+ »). Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).



En **Chine**, la reprise post réouverture de l'économie a largement déçu par son ampleur, se reflétant dans la faiblesse conjuguée de l'inflation (passée en territoire négatif) et de la consommation. Les fragilités structurelles ont continué de peser, à l'instar de la crise du secteur de l'immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, contraignant les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire afin de s'assurer d'atteindre leur objectif de croissance de 5%. En outre, si les tensions géopolitiques avec les Etats-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année (guerre en Ukraine et soupçons d'espionnage), la rencontre en novembre entre les dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une relative stabilisation de la relation entre les deux géants. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis à certaines banques centrales d'entamer la baisse des taux directeurs dès 2023, à l'instar de la banque centrale du **Brésil**.

L'année a encore été très volatile sur les marchés des **matières premières**, en particulier pour les cours du pétrole qui ont temporairement atteint des points hauts à près de 100 \$/b cet été suite à l'entrée en vigueur de coupes de production volontaires de l'Arabie saoudite mais aussi grâce à la résilience de la demande américaine et des importations chinoises. Le Brent n'est toutefois pas parvenu à se maintenir autour de ces niveaux et a rechuté vers 78 \$/baril, pénalisé par la perte de crédibilité de l'OPEP+ du fait des dissensions entre les membres quant à une réduction additionnelle de la production. De leur côté, les cours du gaz se sont repliés (à 35 €/MWh en fin d'année) profitant de la poursuite de la baisse de la consommation grâce à des températures anormalement élevées lors de la saison hivernale et d'un approvisionnement encore abondant en Gaz Naturel Liquéfié. Par ailleurs, les tensions géopolitiques, notamment en Ukraine, et les risques climatiques ont alimenté la volatilité de certaines denrées alimentaires, mais l'indice FAO des matières premières a ralenti globalement en 2023. Ces mêmes tensions, et plus particulièrement la guerre entre Israël et le Hamas, ont amené en fin d'année les rebelles Houthis à attaquer des navires commerciaux en Mer Rouge, forçant les transporteurs à contourner l'Afrique, ce qui augmente sensiblement les coûts dans le **fret maritime**.

Enfin, l'**Or** a poursuivi sa hausse entamée en 2022 et s'échangeait à 2075 \$/once (+8%) en fin d'année, s'imposant ainsi comme une valeur refuge face aux bouleversements géopolitiques mais profitant aussi de l'accroissement significatif des achats de banques centrales dans leur volonté de réduire leur détention de dollars.

## Les Marchés Actions

Aux inquiétudes de 2022 ont succédé les espoirs de 2023. Le ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de la croissance économique, la solidité des résultats des entreprises et les espoirs de baisse des taux expliquent l'optimisme qui a soufflé cette année. Le MSCI EMU Net Return affiche une progression de 18,78% sur l'ensemble de l'exercice. Ni les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ni les tensions latentes entre les US et la Chine, ni les faillites bancaires (SVB aux Etats-Unis, Crédit Suisse en Europe) ni même les difficultés de l'immobilier et de l'économie en Chine n'ont gâché la fête. Ainsi, un certain nombre d'indices (Dow Jones, Dax, CAC 40) auront battu des records historiques.

De nombreux thèmes auront animé l'année : l'intelligence artificielle générative, l'IRA aux Etats-Unis, les conflits géopolitiques ou encore celui des médicaments coupe-faim. Le plus important aura été sans conteste celui de l'inflation et de l'orientation restrictive des politiques monétaires visant à la combattre de manière efficace. À ce titre, la réunion du FOMC de décembre a été un point d'orgue. Jerome Powell a laissé entendre que la FED serait prête à ajuster les taux directeurs à la baisse avant que l'inflation n'atteigne 2% et avant que la récession ne sévise. Cela a largement contribué à renforcer la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et une prolongation du cycle. La BCE n'est pas allée aussi loin dans son discours mais les investisseurs anticipent désormais des baisses de taux aussi en Europe en 2024.

La vraie déception de 2023 restera la Chine. Après une politique anti-COVID particulièrement longue et répressive, les investisseurs s'attendaient à une réouverture dynamique de l'économie. Freinée par la faiblesse de la consommation et les difficultés du secteur immobilier, il n'en a rien été. Avec une Europe plus dépendante de la Chine que ne le sont les Etats-Unis, la faiblesse toute relative du pays a impacté négativement les résultats des entreprises européennes. Notons que les minières européennes ont à ce titre souffert puisque la faiblesse de la Chine a tiré à la baisse le prix des principaux métaux, à l'exception le minerai de fer.



Sur l'année, le MSCI EMU Net Return affiche donc une progression de 18,78%. Cette performance s'est établie en 3 temps. Une phase très haussière de janvier à fin juillet alors que les sociétés n'ont cessé de publier de bons résultats dans un contexte macroéconomique plus porteur qu'initialement anticipé, en particulier aux Etats-Unis. Dans un second temps, de fin juillet à fin octobre, une phase de correction s'est opérée, effaçant la majeure partie des gains annuels. Les taux longs ont en effet remonté suite à la publication de chiffres d'inflation encore trop éloignés des cibles espérées par les banques centrales. Enfin, les mois de novembre et décembre ont vu un puissant mouvement haussier de fin d'année, grâce à des chiffres d'inflation clairement plus bas qu'attendus et à un début de changement de discours des banques centrales laissant entrevoir les premières baisses de taux dans le courant de 2024.

En termes de tailles de capitalisation, les très grandes capitalisations affichent une légère surperformance par rapport au reste du marché, l'Euro Stoxx 50 progressant de 19,19% sur l'année. A l'inverse, les petites et moyennes capitalisations restent en retrait et continue de sous-performer, malgré une décote de valorisation historiquement élevée.

En termes de secteurs, la technologie, surtout, à l'image d'ASM International qui progresse de 99,4%, et l'industrie, au travers de la construction et de la défense notamment, affichent les meilleures performances annuelles. À l'opposé, la santé, les utilities ou encore l'énergie présentent les moins bonnes performances. Après une période COVID riche pour ces trois segments, la normalisation des stocks pour la santé ou bien la normalisation du prix de l'électricité et du pétrole expliquent en grande partie leur sous-performance.

Enfin, en termes de style, après une année 2022 marquée par la surperformance de la *value*, la croissance affiche une hausse légèrement plus forte en 2023.

## Les Marchés Taux

Au premier trimestre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire. La BCE a augmenté de 50 bps ses taux directeurs en février et en mars pour positionner son principal taux directeur à 3%. Aux Etats-Unis, le rythme était désormais plus modéré, avec deux hausses de 25 bps. Le pic d'inflation semblait dépassé mais l'inflation sous-jacente accélérât toujours. Par ailleurs, la zone euro semblait éviter la récession dans un contexte économique favorable marqué par la réouverture économique de la Chine. Les deux premiers mois de l'année étaient donc bénéfiques aux actifs risqués et ont vu les spreads de crédit se resserrer. En mars, une banque régionale américaine, la Silicon Valley Bank, a fait faillite en raison d'une perte liée à une moins-value sur son portefeuille obligataire. Le cycle agressif de hausse des taux faisait sa première victime. Outre ses répercussions sur d'autres banques régionales américaines (First Republic, Signature Bank), cette crise va entraîner la chute de Crédit Suisse. Les banques centrales ont promptement réagi (reprise de SVB, garantie des dépôts, mise en place de facilités de crédit) et ont réussi à éteindre l'incendie. Suite à cette crise, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale via l'octroi de crédits, le marché anticipait que le cycle de hausse des taux était désormais terminé aux Etats-Unis et serait limité à 50 bps en Europe. Le taux à 10 ans allemand, après avoir atteint 2.75% début mars s'inscrivait à 2,29% fin mars. Les spreads de crédit terminaient le trimestre sur les niveaux de début d'année. Ils abandonnaient donc le resserrement des deux premiers mois de l'année mais limitaient les dégâts.

Au deuxième trimestre 2023, les banques centrales ont continué d'insister sur les pressions inflationnistes alors que l'inflation confirmait une tendance à la décélération. Ainsi, la BCE a monté ses taux pour un total cumulé de 75 bps malgré le ralentissement économique. De plus, La BCE a repris plus de 400 milliards d'euros de liquidités via les TLTRO. Aux Etats-Unis, l'imbroglio du relèvement du plafond de la dette a finalement trouvé une issue permettant au Trésor d'éviter un 'shutdown' de l'administration. La Fed a monté ses taux à deux reprises durant le trimestre tout en initiant le principe de pause entre les hausses. Aux Etats-Unis, alors que la hausse des prix demeurait malgré tout assez forte, la conséquente épargne accumulée par les ménages durant l'ère covid commençait à se tarir et les défauts sur les prêts automobiles, ainsi que sur les cartes de crédit se redressaient. En Chine, la reprise tant attendue n'a finalement pas eu lieu. Le Politburo s'est réuni en sommet pour étudier les pistes de relance alors que les firmes étrangères quittent le pays ou arrêtent d'y investir, le fruit du passage de 'mondialisation' à 'régionalisation'. Les PMI étaient dorénavant en dessous de 50 points dans l'industrie et les services semblaient en lente expansion alors que la consommation faiblissait. À l'aube de l'été, l'activité ainsi que la dynamique des prix flanchaient aussi bien en Asie qu'en Europe tandis que les Etats-Unis continuaient à faire cavalier seul.

Dans ce contexte, les taux longs en zone euro ont évolué dans un range étroit dans un environnement de faible volatilité. Le marché des obligations privées s'est bien tenu, les spreads de crédit étant globalement stables.





Durant le troisième trimestre 2023, la baisse de l'inflation s'est poursuivie mais cette dernière est restée à des niveaux trop éloignés des cibles des banques centrales, c'est-à-dire supérieure à 4% en Europe et à 3% aux Etats-Unis. Les banques centrales ont donc logiquement poursuivi leur cycle de hausse des taux. En Europe, la BCE a monté deux fois ses taux directeurs de 25 bps en juillet et en septembre pour fixer le taux de refinancement à 4,5%. Aux Etats-Unis, une hausse unique a eu lieu en juillet, de 25 bps pour les fixer à 5,5%. La FED a alors indiqué qu'elle devenait « data dependant » laissant augurer la fin de son cycle de hausse des taux. Durant l'été, dans un contexte d'inflation en baisse mais de façon modérée et de chiffres économiques résistants, en particulier aux Etats-Unis, les taux longs sont restés sous pression haussière. Le taux 10 ans américain a ainsi dépassé les 4,50% en septembre revenant ainsi à ses niveaux d'avant la crise des subprimes. En Europe, le taux 10 ans allemand est passé de 2,47% à 2,84%. Face à des conditions de financement plus restrictives, les actifs risqués ont souffert et les obligations privées sous-performé. La déception macroéconomique est à chercher du côté de la Chine dont le redémarrage est resté décevant pénalisé par la lourde chute de son marché immobilier.

Le dernier trimestre de 2023 a été marqué par une nette détente des conditions de financement. Si la croissance est restée solide aux Etats-Unis, l'économie européenne s'est contractée comme l'indiquait des PMI inférieurs à 50 que ce soit pour le secteur manufacturier ou les services. Dans le même temps, l'inflation s'inscrivait résolument à la baisse dans toute ses composantes : 3,1% aux Etats-Unis et 2,4% en Europe en novembre. Cela a permis aux banquiers centraux de tenir un discours plus optimiste lors de leur dernière réunion de l'année en décembre. Le combat contre cette dernière semblant remporté, le marché s'est focalisé sur les futures baisses de taux à venir en 2024 ce qui a entraîné une nette détente des conditions de financement. Sur ce point, les anticipations de baisse nous ont semblé exagérées. Les membres de la Fed tablaient sur trois baisses des taux en 2024 et le marché sur au moins six baisses. En Europe, bien que la BCE ait accéléré l'arrêt des achats d'obligations (PEPP), le marché anticipait également un « pivot » rapide de la politique monétaire. Les taux 10 ans allemand perdait plus de 80 bps et s'inscrivait à 2,02% fin décembre. Parallèlement, l'euphorie gagnait les actifs risqués avec un net resserrement des spreads de crédit et du spread de l'Italie contre Allemagne.



## Le Mot du gérant

Ce fonds est un fonds nourricier. La stratégie de gestion est donc identique à celle du fonds maître, Sienna Mégatendances.

L'année 2023 aura fait face à un environnement économique et financier toujours volatil compte tenu de l'enlèvement de la guerre en Ukraine, et des tensions sur les prix énergétiques en début d'année. Au 2<sup>e</sup> trimestre, le système financier a été secoué par la faillite de certaines banques régionales aux Etats-Unis et les difficultés en Europe de la banque Crédit Suisse. Les marchés financiers ont été aussi perturbés par la poursuite de la hausse forte et rapide des taux directeurs des banques centrales. À cela, sont venues s'ajouter les problématiques géopolitiques avec la guerre entre Israël et le Hamas en fin d'année. Malgré ce contexte incertain, les Bourses se sont montrées résilientes, notamment en fin d'année, anticipant une baisse rapide de l'inflation et une amélioration des perspectives économiques. Le marché des taux d'intérêt s'est stabilisé sur des niveaux élevés pour baisser fortement sur le dernier mois de l'année, anticipant les baisses de taux à venir des banques centrales. A ce propos, le placement monétaire termine l'année avec une hausse de +3,3 %. Les placements obligataires, aidés par la baisse des taux d'intérêt en fin d'année gagnent quant à eux 5 % en moyenne. Sur les marchés actions, avec le rallye de la fin du mois de novembre, tous les indices clôturent 2023 à la hausse. Le MSCI World en Euro termine à +19,6%, l'indice EuroStoxx 50 à +17,4%, le Dow Jones américain et le Nikkei gagnent respectivement +13,4% et +28,2%. À l'origine de ce retour de l'appétit pour le risque, l'anticipation d'une baisse des taux directeurs des banques centrales plus précoce qu'attendu, compte tenu du reflux de l'inflation.

Concernant les perspectives pour l'année 2024, au cours des prochains mois, l'inflation devrait se rapprocher des cibles des banques centrales. La prochaine étape sera la baisse progressive des taux d'intérêt. De fait nous n'anticipons pas une récession mondiale mais une amélioration graduelle des perspectives de croissance. En Zone Euro, la demande des ménages restera soutenue compte tenu de la hausse des revenus réels et d'un taux de chômage qui reste bas. Sans oublier l'amélioration attendue des conditions financières et bancaires pour les ménages comme pour les entreprises. Des entreprises qui profiteront d'ailleurs aussi de la reprise du cycle industriel : c'est-à-dire la fin du déstockage, et de la poursuite de la diffusion des plans de relance des États, comme le plan Next Génération EU. Aux Etats-Unis, la croissance restera résiliente compte tenu de la normalisation de l'inflation, de la baisse des taux de la banque centrale américaine et du retour des bénéfices des entreprises sur une tendance à la hausse. L'activité se redresse dans l'industrie et résiste dans les services.

Les principaux actifs financiers ont un potentiel de performance favorable en 2024. Le placement monétaire sans risque aura une rémunération positive. L'obligataire sera plus rémunérateur à moyen / long terme. C'est pourquoi, nous favorisons la dette émise par les entreprises pour le rendement. Les signes de modération de l'inflation, la baisse des taux des banques centrales, et l'atterrissage en douceur de l'économie mondiale, devraient être favorables aux marchés actions, même s'ils ont déjà intégré une grande partie de ces éléments dans leurs cours. Nous restons néanmoins optimistes pour 2024 avec une poursuite de la hausse, à un rythme plus modéré.

À la fin décembre 2023, le portefeuille est investi à 76 % sur des supports actions. La poche actions est restée relativement surpondérée au cours de la plus grande partie du dernier exercice.

Les supports détenus ont dans l'ensemble généré des performances positives, en particulier en ce qui concerne les meilleurs performers : Franklin Templeton Technology (+49,5 %), Pictet Robotics (+49,0 %), Lyxor Digital Economy (+31,6 %), Echiquier Space (+26,1 %).

Dans le cadre de notre approche thématique, nous avons pris en compte les défis posés par l'incertitude entourant les taux longs et les politiques restrictives des banques centrales, qui ont eu un impact négatif sur les entreprises actives dans la transition énergétique malgré le rallye de fin d'année. Reconnaisant les besoins importants de financement à long terme de ces entreprises et anticipant un éventuel revirement des taux, similaire au mouvement observé depuis fin octobre, nous avons renforcé notre exposition à ce secteur. De même, nous avons augmenté notre position dans le secteur de la santé, qui a sous-performé en 2023, afin de tirer parti de son potentiel de croissance et de résilience. Dans le domaine du numérique, nous avons saisi l'opportunité de la montée en puissance de l'intelligence artificielle, symbolisée notamment par des modèles comme ChatGPT, qui contribuent à sa démocratisation. Nous croyons en son potentiel révolutionnaire, comparable à celui de la révolution industrielle, et nous ne considérons pas cette tendance comme une simple bulle spéculative à ce stade. C'est pourquoi nous avons renforcé notre position en investissant dans des fonds spécialisés.

Au cours du dernier trimestre de l'année, le marché boursier a connu des fluctuations notables. En octobre, des inquiétudes sur la croissance économique mondiale, des taux d'intérêt obligataires à des niveaux records et des tensions géopolitiques accrues au Proche Orient ont marqué les séances boursières. Ces tensions ont entraîné des arbitrages sensibles sur les actifs. En conséquence, nous avons décidé de réduire l'exposition du fonds aux actifs risqués, passant de surpondéré à neutre sur la classe d'actifs actions, en particulier celles de la Zone Euro.

En novembre, la situation s'est améliorée. Les investisseurs ont anticipé un scénario idéal pour 2024 : une reprise



rapide de l'économie mondiale, une désinflation continue renforçant le pouvoir d'achat des ménages et l'anticipation de baisses des taux directeurs des banques centrales. Cette anticipation a bénéficié au marché obligataire. Dans ce contexte favorable, le fonds a dépassé son indice grâce à la prise de risques sur les thématiques liées aux taux, comme la transition énergétique.

L'année s'est terminée sur une note positive, avec un appétit accru pour le risque sur les marchés financiers. Les investisseurs anticipent la poursuite de la désinflation et une baisse des taux d'intérêt des banques centrales dès le premier semestre 2024. Dans ce contexte, nous avons décidé de commencer l'année 2024 avec une allocation prudente à neutre, en attendant une consolidation sur les marchés actions et sur les marchés de taux d'intérêt.

# Autres informations

## Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

## Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

## Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

## Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 70,58 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 5 530 132,10 €
- Rémunération annuelle brute variable : 894 640,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 29
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 153 129,13 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



### **Effet de levier**

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

### **Règlementation SFTR**

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **Gestion de la liquidité**

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

### **Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

### **Informations sur la réglementation SFDR**

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

### **Profil de risques : ajout du risque de durabilité**

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.



### **Politique d'engagement actionnariat**

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : [Sienna-gestion.com](http://Sienna-gestion.com).

## Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 29/12/2023 est égal à 99,27 % de l'actif net.

## Actif moyen

|                 | A              | B          | Total          |
|-----------------|----------------|------------|----------------|
| Actif net moyen | 127 936 345,84 | 143 052,98 | 128 079 398,82 |

## Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice

|   | A            | B            |
|---|--------------|--------------|
| <b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>  | <b>0,75%</b> | <b>0,75%</b> |
| dont :  |              |              |
| - frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds                                  | 0,75%        | 0,08%        |
| - frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise                           | 0,00%        | 0,67%        |
| <b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>           | <b>1,44%</b> | <b>1,44%</b> |
| Ce coût se détermine à partir :   |              |              |
| - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement                                    | 1,69%        | 1,69%        |
| - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPC investisseur | 0,26%        | 0,26%        |
| <b>Autres frais facturés à l'OPC</b>  | <b>0,00%</b> | <b>0,00%</b> |
| Ces autres frais se composent en :  |              |              |
| - commissions de surperformance   | 0,00%        | 0,00%        |
| - frais de transaction  | 0,00%        | 0,00%        |
| <b>Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos</b>                                | <b>2,19%</b> | <b>1,51%</b> |
| <b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>              | <b>0,00%</b> | <b>0,67%</b> |

*L'ensemble des frais est exprimé en % annualisé de l'actif moyen de l'OPC = Valeur moyenne sur l'exercice de l'actif calculé aux dates d'établissement de la VL.*



**\*LES DONNEES AFFICHEES SONT CELLES DU FONDS MAITRE.**

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA MEGATENDANCES

Identifiant d'entité juridique : 969500FBWJJKULKEAN46

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?   |  |
|--|--|
| <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui   | <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non   |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : __ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> | <input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</li> </ul> |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : __ %  | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>   |



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce Produit Financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des produits financiers sous-jacents respectant des process ESG. Pour cela les fonds sous-jacents devront vérifier les caractéristiques suivantes :

Pour 70% minimum de l'actif net :

- Classification en article 8 et respect de la position centrale AMF 2020-03 : respect de l'approche en « amélioration de note » ou en « sélectivité » ou en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable ou les « autres approches » définies par la doctrine avec un taux de sélectivité de 20%. Le taux d'analyse attendu doit-être supérieur à 90% ;
- Ou classification en article 9 avec le respect d'un objectif d'investissement durable s'appuyant sur un standard, la prise en compte des incidences négatives et des principes de bonne gouvernance ;

Pour 30% maximum de l'actif net :

- Classification en article 8 SFDR, respectant les critères de communication réduite tels que définis dans Position AMF 2020-03

En outre, les fonds sous-jacents respecteront les contraintes suivantes :

- Application des politiques d'exclusions sectorielles et normatives : charbon thermique, tabac, armes controversées, violation du Pacte Mondial ;
- Mise en place d'un processus de gestion et de suivi des controverses ;
- Application d'une méthodologie d'analyse ESG ;
- Précision sur la politique de prise en compte des principales incidences négatives (PAI au sens SFDR) ;

Ces fonds peuvent-être classés en article 8 ou 9 au sens de SFDR tant que le process ESG décrit ci-dessus est respecté.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La promotion de caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par la proportion d'actif investi dans des produits financiers sous-jacents respectant le process ESG caractérisant un article 8 chez Sienna Gestion (décrit ci-dessus), aligné avec la position centrale de l'AMF, ou classé en article 9.

Cette proportion a été de 82,85% de l'actif net en 2023. Les 17,15% restants étant des liquidités et des article 8 en com réduite selon la doctrine AMF 2020-03.

Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) notamment via la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc) au sein des fonds sous-jacents. Ces éléments sont vérifiés via le questionnaire ESG réalisé avant investissement s'assurant de la bonne prise en compte des PAI dans les fonds sous-jacents.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| Investissement les plus importants | Secteur BICS | % d'actifs | Pays       |
|------------------------------------|--------------|------------|------------|
| SIENNA OBL VERTES ISR - I          | Finance      | 18,75%     | France     |
| PICTET-NUTRITION-I EUR             | Finance      | 7,20%      | Luxembourg |
| CAND EQSL ONCOLIMPACT I USD C      | Finance      | 6,84%      | Luxembourg |
| PICTET-ROBOTICS-I EUR              | OPC          | 6,62%      | Luxembourg |
| PICTET TIMBER -I EUR               | OPC          | 5,66%      | Luxembourg |
| ROBECOSAM SMART ENGY EQ I EUR      | OPC          | 5,35%      | Luxembourg |
| FRANKLIN TECHNOLOGY I ACC USD      | Finance      | 3,97%      | Luxembourg |
| SIENNA OBL VERTES ISR - R          | Finance      | 3,95%      | France     |
| SFS EURO HAPPYATWORK I E C         | Finance      | 3,56%      | Luxembourg |
| SIENNA ACT TRAN CLIM ISR           | Finance      | 3,51%      | France     |
| LYX MSCI DIGITA ETF(PAR)           | OPC          | 3,25%      | Luxembourg |
| EDR FUND-BIG DATA K EUR            | Finance      | 3,19%      | Luxembourg |
| ROBECOSAM SUS WATER EQ I EUR       | OPC          | 3,11%      | Luxembourg |
| EdRF Big Data N EUR                | OPC          | 2,42%      | Luxembourg |
| BNP PARIBAS AQUA I                 | OPC          | 2,41%      | France     |



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

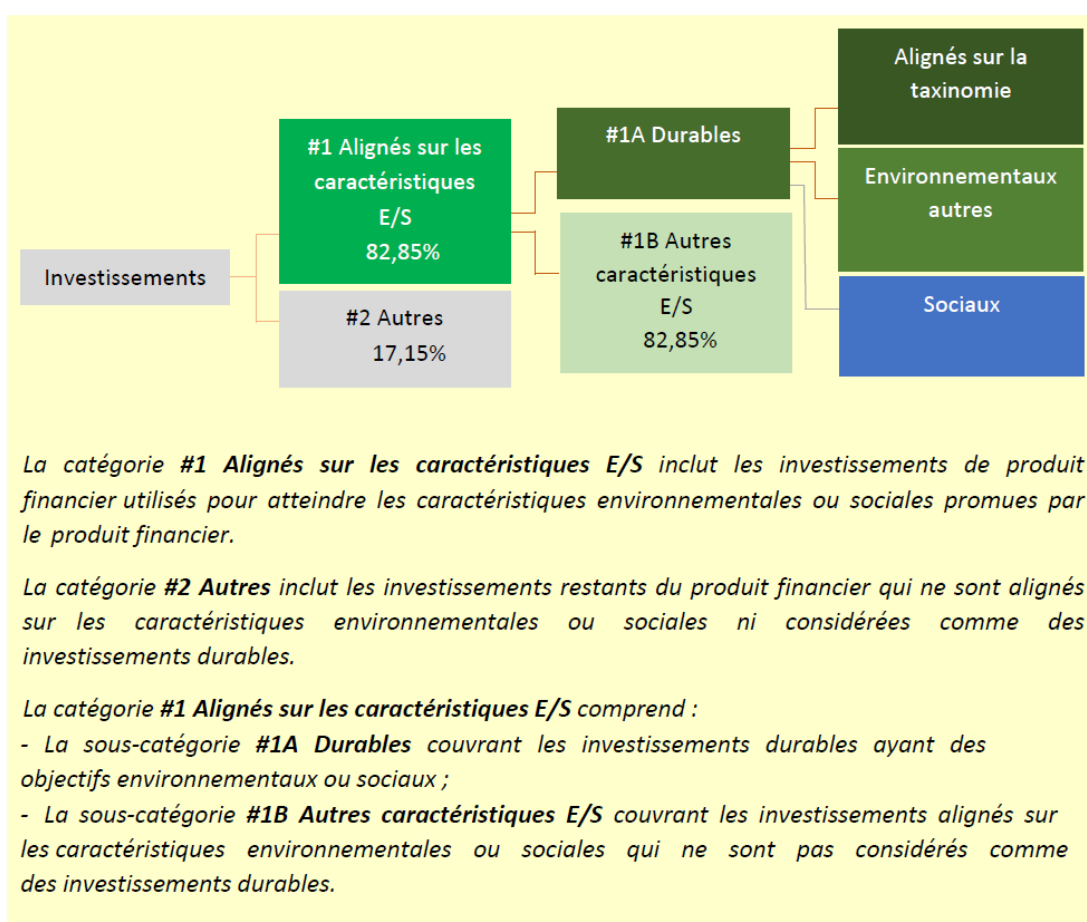
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?



- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Sienna Mégatendances est un fonds multi-actif investi de façon discrétionnaire dans des actifs financiers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme). Une analyse de la répartition par secteurs économiques des investissements du fonds n'est réalisable que pour les titres détenus en direct et non via des fonds (indisponibilité de la donnée).



## **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup> ?***

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

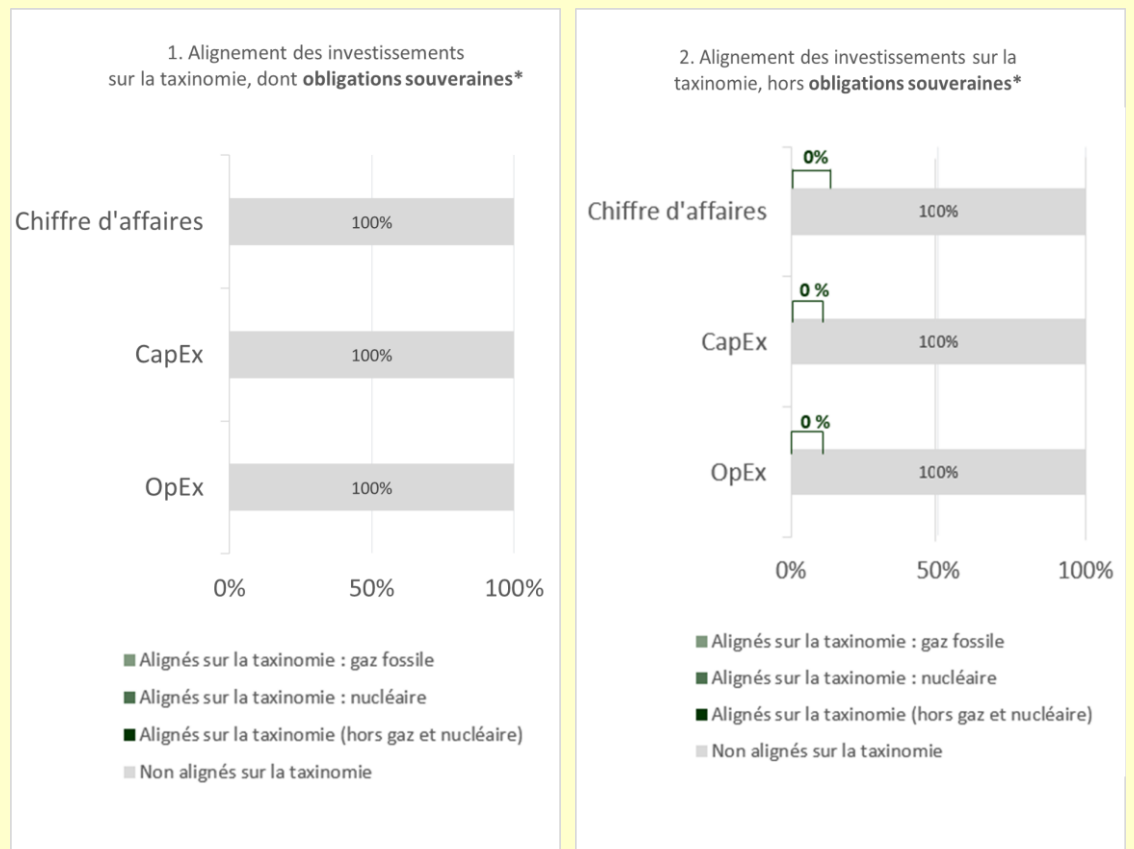
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

N/A



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : des liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires et les investissements en article 8 SFDR en position réduite selon la doctrine AMF 2020-03.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la proportion d'actifs investie dans des produits financiers sous-jacents respectant le process ESG caractérisant un article 8 chez Sienna Gestion tel que décrit plus haut. Pour cela, les fonds sont systématiquement analysés avant investissement selon un questionnaire ESG.



La politique d'exclusion de Sienna Gestion est également vérifiée et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la bonne application du process ESG est effectué. Pour cela, les fonds au sein de Sienna Mégatendances sont contrôlés annuellement afin de s'assurer du respect des critères demandés au sein du questionnaire ESG réalisé avant investissement.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
N/A

### SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 728 000 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z  
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)



# ETATS FINANCIERS



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement d'Entreprise EPSENS DEFIS D'AVENIR

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023  
Fonds Commun de Placement d'Entreprise  
EPSENS DEFIS D'AVENIR  
18, rue de Courcelles - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement d'Entreprise EPESENS DEFIS D'AVENIR**

18, rue de Courcelles - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPESENS DEFIS D'AVENIR constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 24/04/2024 15:27:56



Séverine Ernest  
Associée

**BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR**

|   | <b>29/12/2023</b>     | <b>30/12/2022</b>     |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                   | <b>141 775 672,11</b> | <b>113 422 197,71</b> |
| <b>OPC MAÎTRE</b>                               | <b>141 775 672,11</b> | <b>113 422 197,71</b> |
| <b>Instruments financiers à terme</b>           | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations                               | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>CRÉANCES</b>                                 | <b>94 703,00</b>      | <b>180 586,46</b>     |
| Opérations de change à terme de devises         | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres  | 94 703,00             | 180 586,46            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                       | <b>1 099 329,14</b>   | <b>802 037,86</b>     |
| Liquidités                                      | 1 099 329,14          | 802 037,86            |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                         | <b>142 969 704,25</b> | <b>114 404 822,03</b> |



## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                       |                       |
| Capital   | 143 701 014,04        | 119 023 045,42        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                  | 0,00                  |
| Report à nouveau (a)  | 0,00                  | 0,00                  |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | -243 361,19           | -4 252 026,81         |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | -640 719,22           | -489 400,15           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>142 816 933,63</b> | <b>114 281 618,46</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                       |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Instrument financiers à terme                               | 0,00                  | 0,00                  |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations   | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>DETTES</b>   | <b>152 770,62</b>     | <b>123 203,57</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres  | 152 770,62            | 123 203,57            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Concours bancaires courants                                 | 0,00                  | 0,00                  |
| Emprunts  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>142 969 704,25</b> | <b>114 404 822,03</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                          |                    |                    |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                       | 17 723,28          | 1 023,60           |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                          | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                      | 0,00               | 0,00               |
| Crédits d'impôt   | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur titres de créances                                     | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres         | 0,00               | 0,00               |
| Produits sur instruments financiers à terme                         | 0,00               | 0,00               |
| Autres produits financiers  | 0,00               | 0,00               |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>17 723,28</b>   | <b>1 023,60</b>    |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                           |                    |                    |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres          | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur instruments financiers à terme                          | 0,00               | 0,00               |
| Charges sur dettes financières                                      | 0,00               | 5 040,72           |
| Autres charges financières  | 0,00               | 0,00               |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>0,00</b>        | <b>5 040,72</b>    |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>                  | <b>17 723,28</b>   | <b>-4 017,12</b>   |
| Autres produits (3)   | 0,00               | 0,00               |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)                | 630 785,27         | 638 279,34         |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)                | 959,87             | 972,74             |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b> | <b>-612 102,12</b> | <b>-641 323,72</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (6)                        | -28 617,10         | 151 923,57         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)             | 0,00               | 0,00               |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>                         | <b>-640 719,22</b> | <b>-489 400,15</b> |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

### Pour la catégorie de part A :

|   | Frais facturés  | Assiette  | Taux barème                           | Prise en charge fonds/Entreprise |
|---|---|---|---------------------------------------|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                                 | Actif net                                       | 0,65% maximum l'an                    | Fonds                            |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services *                | Actif net                                       | 0,10% maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds                            |
| 3 | Frais indirect maximum ** (commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions /rachats) | Néant                                 | Néant                            |
|   |   | Frais de gestion **                             | Actif net                             | 2,05% maximum l'an               |
| 4 | Commissions de mouvement *                                  | Néant   | Néant                                 | Néant                            |
| 5 | Commission de surperformance *                              | Actif net                                       | Néant                                 | Néant                            |

### Pour la catégorie de part B

|   | Frais facturés  | Assiette  | Taux barème                           | Prise en charge fonds/Entreprise |
|---|---|---|---------------------------------------|----------------------------------|
| 1 | Frais de gestion financière                                 | Actif net                                       | 0,65% maximum l'an                    | Entreprise                       |
| 2 | Frais de fonctionnement et autres services *                | Actif net                                       | 0,10% maximum l'an (taux forfaitaire) | Fonds                            |
| 3 | Frais indirect maximum ** (commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions /rachats) | Néant                                 | Néant                            |
|   |   | Frais de gestion **                             | Actif net                             | 2,05% maximum l'an               |
| 4 | Commissions de mouvement *                                  | Néant   | Néant                                 | Néant                            |
| 5 | Commission de surperformance *                              | Actif net                                       | Néant                                 | Néant                            |

\* Les frais de fonctionnement et autres services incluent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Frais liés aux teneurs de comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations réglementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;

- Frais de constitution et de diffusion de la documentation réglementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

\*\* Les frais indirects du FCPE représentent le total des frais directs et indirects du fonds maitre, hors commission de surperformance.

La société de gestion verse à des distributeurs tiers le cas échéant une rémunération en contrepartie des actions de commercialisation bénéficiant à ce Fonds. Cette rémunération est calculée sur un pourcentage des frais de gestion financière et représente jusqu'à 62,5 %.

Votre distributeur est à votre disposition si vous souhaitez des précisions sur les modalités de calcul de cette rémunération.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCPE pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative. Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 554,00 euros TTC, ils sont pris en charge par le fonds.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                   | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|----------------------------------|------------------------------------|--|
| Parts EPESENS DEFIS D'AVENIR "A" | Capitalisation                     | Capitalisation   |
| Parts EPESENS DEFIS D'AVENIR "B" | Capitalisation                     | Capitalisation   |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>114 281 618,46</b> | <b>184 623 709,46</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 35 066 365,86         | 49 854 606,86         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)         | -22 843 370,13        | -91 350 227,75        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                      | 8 917,26              | 625,43                |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                     | -231 015,60           | -4 381 975,50         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                        | 0,00                  | 0,00                  |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                       | 0,00                  | 0,00                  |
| Frais de transactions   | 0,01                  | 28,40                 |
| Différences de change   | 0,00                  | 0,00                  |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers   | 17 146 519,89         | -23 823 824,72        |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                       | 6 357 275,70          | -10 789 244,19        |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                     | 10 789 244,19         | -13 034 580,53        |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme     | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                       | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                     | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes            | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                               | 0,00                  | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                       | -612 102,12           | -641 323,72           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes      | 0,00                  | 0,00                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                         | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres éléments   | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>142 816 933,63</b> | <b>114 281 618,46</b> |

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## DÉTAIL DES COLLECTES(\*)

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>    | <b>35 066 365,86</b> | <b>49 854 606,86</b> |
| Versements de la réserve spéciale de participation                                | 7 933 680,26         | 6 351 770,49         |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)                        | 0,00                 | 0,00                 |
| Versement de l'intéressement  | 7 807 484,51         | 12 045 423,61        |
| Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)                        | 0,00                 | 0,00                 |
| Versements volontaires  | 2 312 241,01         | 4 105 675,76         |
| Abondements de l'entreprise   | 4 205 090,75         | 7 709 514,21         |
| Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué | 12 807 869,33        | 19 642 222,79        |
| Transferts provenant d'un CET   | 0,00                 | 0,00                 |
| Transferts provenant de jours de congés non pris                                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Distribution des dividendes   | 0,00                 | 0,00                 |
| <i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>                                | <i>85 203,80</i>     | <i>107 913,39</i>    |
| <b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>        | <b>22 843 370,13</b> | <b>91 350 227,75</b> |
| Rachats   | 9 995 545,06         | 13 661 417,47        |
| Transferts à destination d'un autre OPC   | 12 847 825,07        | 77 688 810,28        |

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|                                 | Montant | %    |
|---------------------------------|---------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>               |         |      |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b> |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE  | 0,00    | 0,00 |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>        |         |      |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS         | 0,00    | 0,00 |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                          | Taux fixe | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres | %    |
|--------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>        |           |      |               |      |                |      |        |      |
| Opérations de couverture | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                          | < 3 mois | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|--------------------------|----------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture | 0,00     | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00     | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|                          | Devise 1 |      | Devise 2 |      | Devise 3 |      | Devise N<br>Autre(s) |      |
|--------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
|                          | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant              | %    |
| <b>ACTIF</b>             |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| OPC Maître               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Créances                 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers       | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>            |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Dettes                   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers       | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de couverture | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit           | 29/12/2023        |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                                  |                   |
|                                 | Souscriptions à recevoir         | 69 231,34         |
|                                 | Rétrocession de frais de gestion | 25 471,66         |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                                  | <b>94 703,00</b>  |
| <b>DETTES</b>                   |                                  |                   |
|                                 | Rachats à payer                  | 61 613,56         |
|                                 | Frais de gestion fixe            | 83 400,50         |
|                                 | Frais de gestion variable        | 7 756,56          |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                                  | <b>152 770,62</b> |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                                  | <b>-58 067,62</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|   | En parts        | En montant     |
|---|-----------------|----------------|
| <b>Part EPESENS DEFIS D'AVENIR "A</b>                 |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 1 810 572,6245  | 35 041 496,82  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -1 190 042,4470 | -22 842 821,85 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 620 530,1775    | 12 198 674,97  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 6 984 417,6599  |                |
| <b>Part EPESENS DEFIS D'AVENIR "B</b>                 |                 |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 871,6300        | 24 869,04      |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -17,9460        | -548,28        |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 853,6840        | 24 320,76      |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 5 334,8860      |                |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|   | En montant |
|---|------------|
| <b>Part EPESENS DEFIS D'AVENIR "A</b>                       |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part EPESENS DEFIS D'AVENIR "B</b>                       |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

|  | 29/12/2023 |
|--|------------|
| <b>Parts EPESENS DEFIS D'AVENIR "A</b> |            |
| Commissions de garantie                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                 | 957 316,95 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes  | 0,75       |
| Rétrocessions des frais de gestion     | 327 236,51 |
| <b>Parts EPESENS DEFIS D'AVENIR "B</b> |            |
| Commissions de garantie                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                 | 110,36     |
| Pourcentage de frais de gestion fixes  | 0,08       |
| Rétrocessions des frais de gestion     | 365,40     |

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|  | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                  | 29/12/2023            |
|-----------------------------------|--------------|--------------------------|-----------------------|
| Actions                           |              |                          | 0,00                  |
| Obligations                       |              |                          | 0,00                  |
| TCN                               |              |                          | 0,00                  |
| OPC                               |              |                          | 141 775 672,11        |
| Instruments financiers à terme    | FR0013477189 | SIENNA MEGATENDANCEST ES | 141 775 672,11        |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                          | <b>141 775 672,11</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|  | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                    |                    |
| Report à nouveau                           | 0,00               | 0,00               |
| Résultat                                   | -640 719,22        | -489 400,15        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00               | 0,00               |
| <b>Total</b>                               | <b>-640 719,22</b> | <b>-489 400,15</b> |

|  | 29/12/2023         | 30/12/2022         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>Parts EPSSENS DEFIS D'AVENIR "A</b> |                    |                    |
| <b>Affectation</b>                     |                    |                    |
| Distribution                           | 0,00               | 0,00               |
| Report à nouveau de l'exercice         | 0,00               | 0,00               |
| Capitalisation                         | -641 020,60        | -489 838,10        |
| <b>Total</b>                           | <b>-641 020,60</b> | <b>-489 838,10</b> |

|  | 29/12/2023    | 30/12/2022    |
|--|---------------|---------------|
| <b>Parts EPSSENS DEFIS D'AVENIR "B</b> |               |               |
| <b>Affectation</b>                     |               |               |
| Distribution                           | 0,00          | 0,00          |
| Report à nouveau de l'exercice         | 0,00          | 0,00          |
| Capitalisation                         | 301,38        | 437,95        |
| <b>Total</b>                           | <b>301,38</b> | <b>437,95</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 29/12/2023         | 30/12/2022           |
|---|--------------------|----------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                    |                      |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00               | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | -243 361,19        | -4 252 026,81        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00               | 0,00                 |
| <b>Total</b>  | <b>-243 361,19</b> | <b>-4 252 026,81</b> |

|   | 29/12/2023         | 30/12/2022           |
|---|--------------------|----------------------|
| <b>Parts EPSSENS DEFIS D'AVENIR "A</b>      |                    |                      |
| <b>Affectation</b>                          |                    |                      |
| Distribution                                | 0,00               | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00               | 0,00                 |
| Capitalisation                              | -243 082,99        | -4 247 560,67        |
| <b>Total</b>                                | <b>-243 082,99</b> | <b>-4 247 560,67</b> |

|   | 29/12/2023     | 30/12/2022       |
|---|----------------|------------------|
| <b>Parts EPSSENS DEFIS D'AVENIR "B</b>      |                |                  |
| <b>Affectation</b>                          |                |                  |
| Distribution                                | 0,00           | 0,00             |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00           | 0,00             |
| Capitalisation                              | -278,20        | -4 466,14        |
| <b>Total</b>                                | <b>-278,20</b> | <b>-4 466,14</b> |



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 31/12/2019           | 31/12/2020            | 31/12/2021            | 30/12/2022            | 29/12/2023            |
|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                | <b>93 799 345,04</b> | <b>137 515 942,09</b> | <b>184 623 709,46</b> | <b>114 281 618,46</b> | <b>142 816 933,63</b> |
| <b>Parts EPSSENS DEFIS D'AVENIR "A en EUR</b> |                      |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                     | 93 680 802,80        | 137 404 825,99        | 184 473 291,79        | 114 161 327,16        | 142 652 782,89        |
| Nombre de titres                              | 5 847 737,1419       | 7 470 031,2751        | 8 670 355,1411        | 6 363 887,4824        | 6 984 417,6599        |
| Valeur liquidative unitaire                   | 16,020               | 18,394                | 21,276                | 17,938                | 20,424                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,48                 | 1,31                  | 3,30                  | -0,66                 | -0,03                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | -0,03                | -0,14                 | -0,11                 | -0,07                 | -0,09                 |
| <b>Parts EPSSENS DEFIS D'AVENIR "B en EUR</b> |                      |                       |                       |                       |                       |
| Actif net                                     | 118 542,24           | 111 116,10            | 150 417,67            | 120 291,30            | 164 150,74            |
| Nombre de titres                              | 5 055,1760           | 4 097,8580            | 4 760,0740            | 4 481,2020            | 5 334,8860            |
| Valeur liquidative unitaire                   | 23,449               | 27,115                | 31,599                | 26,843                | 30,769                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,71                 | 1,93                  | 4,89                  | -0,99                 | -0,05                 |
| Capitalisation unitaire sur résultat          | 0,12                 | -0,03                 | 0,04                  | 0,09                  | 0,05                  |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |        |                     |                       |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                       |               |
| <b>FRANCE</b>  |        |                     |                       |               |
| SIENNA MEGATENDANCEST ES   | EUR    | 1 073 732,7485<br>2 | 141 775 672,11        | 99,27         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>141 775 672,11</b> | <b>99,27</b>  |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>141 775 672,11</b> | <b>99,27</b>  |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>   |        |                     | <b>141 775 672,11</b> | <b>99,27</b>  |
| <b>Créances</b>  |        |                     | <b>94 703,00</b>      | <b>0,07</b>   |
| <b>Dettes</b>  |        |                     | <b>-152 770,62</b>    | <b>-0,11</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>  |        |                     | <b>1 099 329,14</b>   | <b>0,77</b>   |
| <b>Actif net</b>   |        |                     | <b>142 816 933,63</b> | <b>100,00</b> |

|                                |     |                |        |
|--------------------------------|-----|----------------|--------|
| Parts EPSENS DEFIS D'AVENIR "A | EUR | 6 984 417,6599 | 20,424 |
| Parts EPSENS DEFIS D'AVENIR "B | EUR | 5 334,8860     | 30,769 |